



COMMUNE D'AVUSY

CH-1285 Athenaz

DÉLIBÉRATION N° 03-2026

Proposition du Conseil administratif relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement de Fr. 160'000.- destiné à l'acquisition d'une balayeuse pour le nettoyage des voiries publiques communales

Vu l'acquisition par la commune d'Avusy en 2005 de la balayeuse actuellement en service,
vu la vétusté du véhicule et les réparations nécessaires à son entretien, qui dépassent Fr. 8'000.- par année en moyenne, sur les trois dernières années comptables,
vu l'état des systèmes hydrauliques du véhicule, qui vont devoir bientôt être complètement changés,
vu la nécessité d'acquérir une nouvelle balayeuse afin d'éviter les pannes à répétition et l'indisponibilité du véhicule lorsqu'il est en réparation,
vu le travail prospectif des employés de la voirie relatif à l'essai de plusieurs modèles différents,
conformément à l'art. 30, al. 1, let. e de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984,
sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal d'Avusy réuni en séance ordinaire le 11 mai 2026

D É C I D E (à la majorité simple)

Par 11 voix pour, x voix contre et 1 abstention

1. D'acquérir une balayeuse pour le service de la voirie.
2. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de Fr. 160'000.- destiné à cette acquisition.
3. De comptabiliser la dépense prévue dans le compte des investissements puis de la porter à l'actif du bilan de la commune dans le patrimoine administratif.
4. D'amortir la dépense prévue au moyen de 15 annuités dès la première année d'utilisation du bien estimée à 2026.

Le délai référendaire expire le 29 juin 2026. Le référendum ne peut s'exercer qu'en conformité des dispositions constitutionnelles.


Françoise CERUTTI
Présidente du Conseil municipal

Avusy, le 18 mai 2026